



## Décision de radiodiffusion CRTC 2012-234

Version PDF

Ottawa, le 23 avril 2012

**Diverses entreprises de radio numérique transitoire**  
Plusieurs localités

### Renouvellements administratifs

1. Le Conseil **renouvelle** les licences de radiodiffusion des entreprises de programmation de radio numérique transitoire énoncées à l'annexe de la présente décision, du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 31 août 2012, aux modalités et **conditions de licence** en vigueur dans les licences actuelles.
2. Le Conseil note que les licences de radiodiffusion des entreprises de radio numérique transitoire sont seulement valides si le Ministère de l'Industrie (le Ministère) indique que ses paramètres techniques ont été satisfaits et qu'un certificat de radiodiffusion a été ou sera émis. Il appert que les licences actuelles ne sont pas associées à des certificats de radiodiffusion valides et que le Ministère n'a pas l'intention d'émettre de nouveaux certificats pour ce type d'entreprise.
3. Le Conseil n'a pas l'intention de renouveler les licences après le 31 août 2012 à moins que les titulaires remplissent les critères énoncés à l'article 22 de la *Loi sur la radiodiffusion*. Le présent renouvellement administratif permettra au Conseil de communiquer avec les entreprises énumérées dans l'annexe de cette décision afin d'obtenir leurs observations à savoir pourquoi le Conseil devrait considérer de renouveler à nouveau ces licences.

Secrétaire général

*\*Cette décision doit être annexée à chaque licence.*

## Annexe à la décision de radiodiffusion CRTC 2012-234

### Stations de radio numérique transitoire renouvelées par voie administrative jusqu'au 31 août 2012

Titulaire	Indicatif d'appel / localité
<b>Québec</b>	
Astral Media Radio inc.	CITE-DR-1 Montréal CKMF-DR-1 Montréal
Astral Media Radio (Toronto) Inc. et 4382072 Canada Inc., associés dans une société en nom collectif faisant affaires sous le nom de Astral Media Radio s.e.n.c.	CHOM-DR-1 Montréal
Cogeco Diffusion Acquisitions inc.	CJRC-DR-2 Gatineau CKAC-DR-2 Montréal
<b>Ontario</b>	
Astral Media Radio (Toronto) Inc. et 4382072 Canada Inc., associés dans une société en nom collectif faisant affaires sous le nom de Astral Media Radio s.e.n.c.	CFRB-DR-2 Toronto CKFM-DR-1 Toronto CJEZ-DR-1 Toronto
Bell Media Inc. et 7550413 Canada Inc., associés dans une société en nom collectif faisant affaires sous le nom de Bell Media Toronto Radio Partnership <sup>1</sup>	CHUM-DR-1 Toronto CHUM-DR-2 Toronto
CIRC Radio Inc.	CIRV-DR-1 Toronto
JAZZ.FM91 Inc.	CJRT-DR-1 Toronto
CKMW Radio Ltd.	CIAO-DR-2 Brampton
Corus Premium Television Ltd.	CILQ-DR-1 North York CFMJ-DR-2 Toronto

<sup>1</sup> Dans *Diverses entreprises de programmation de radio en Nouvelle-Écosse, au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Alberta et Colombie-Britannique – acquisition d'actif (réorganisation intrasociété)*, décision de radiodiffusion CRTC 2011-516, 22 août 2011, et dans *Diverses entreprises de programmation de radio en Nouvelle-Écosse, au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Alberta et Colombie-Britannique – acquisition d'actif (réorganisation intrasociété) – Correction*, décision de radiodiffusion CRTC 2011-516-1, 13 septembre 2011, le Conseil a approuvé le transfert de certaines entreprises de programmation de radio de Bell Media Inc. à des sociétés en nom collectif.

Corus Radio Company	CFNY-DR-1 Brampton
Rogers Broadcasting Limited	CFTR-DR-2 Toronto CHFI-DR-1 Toronto CKIS-DR-1 Toronto CJCL-DR-2 Toronto
Radio 1540 Limited	CHIN-DR-1 Toronto CHIN-DR-2 Toronto
Trafalgar Broadcasting Limited	CJMR-DR-2 Mississauga CJYE-DR-2 Oakville
<b>Colombie-Britannique</b>	
Astral Media Radio (Toronto) Inc. et 4382072 Canada Inc., associés dans une société en nom collectif faisant affaires sous le nom de Astral Media Radio s.e.n.c.	CKZZ-DR-1 Vancouver CISL-DR-2 Richmond
Corus Premium Television Ltd.	CKNW-DR-2 New Westminster CFMI-DR-1 New Westminster
Corus Radio Company	CFOX-DR-1 Vancouver CHMJ-DR-2 Vancouver
Rogers Broadcasting Limited	CKLG-DR-1 Vancouver CFUN-DR-1 Vancouver CKWX-DR-2 Vancouver